

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2014

Présents : MM. Jean-Marie DELANERY, Éric HUBSCHER, Christian CARBONI, Didier THUAU, Benoît PROBST, Christophe TESTI, Marc HANGARD, Fabrice SCHAEFER, Olivier RAGOUILLIAUX.

Absent excusé : M. Gabriel LE ROUX ayant donné pouvoir à M. CARBONI.

M. Jean-Marie DELANERY, adjoint, ouvre la séance à 20H36, M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2014 est adopté à l'unanimité du conseil.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE :

M. Christian CARBONI précise que la réflexion sur l'évolution des tarifs est due au confort apporté par la réfection de la salle et non en compensation du coût des travaux. La location de la salle doit rester un service pour les habitants de la commune.

MM. Christian CARBONI et Christophe TESTI présentent au Conseil les différents tarifs :

- de location des salles,
- de chauffage, forfait calculé sur la consommation moyenne des locations précédentes et en tenant compte de l'isolation de la salle et des radiateurs thermostatiques,
- de nettoyage,
- de vaisselle cassée,
- de caution.

M. Christian CARBONI propose que les mineurs qui occupent parfois la salle pour quelques heures lors de session de jeux, adhèrent à la Tillotine. Ils accéderont à la salle sous la responsabilité de l'association.

Après délibération, le conseil est favorable à la majorité aux nouveaux tarifs de location de salles à compter du 5 mars 2014.

7 voix POUR et 3 voix CONTRE : MM. THUAU, SCHAEFER, PROBST, qui auraient souhaité que les tarifs soient un peu plus élevé au regard des tarifs pratiqués dans la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

M. Éric HUBSCHER expose qu'il est nécessaire de faire un devis pour le désherbage communal et interroge le Conseil sur le nombre de passages à effectuer. Le Conseil après réflexion décide de faire établir le devis pour 3 passages répartis sur l'année. Le devis sera demandé auprès de M. CUIF Emmanuel.

M. Benoît PROBST informe le Conseil qu'il a constaté une dégradation du macadam dans la Ruelle de France due à la stagnation des eaux de pluie au point le plus bas de la rue. Il propose d'en faire part à la Communauté de Communes pour réfection.

M. Benoît PROBST informe le Conseil qu'il va prochainement détruire un abri de jardin et demande l'autorisation au Conseil d'enlever la souche proche de l'abri. Après réflexion, le Conseil Municipal autorise M. PROBST à enlever ladite souche. M. THUAU propose son aide à M. PROBST qui accepte.

M. Fabrice SCHAEFER demande où en est la réparation qui devait être faite sur la plaque d'égout rue de l'église. M. Éric HUBSCHER répond que le service technique de la Communauté de Communes avait bien pris note de la demande et que l'intervention se fera dès qu'ils en auront la possibilité.

M. Didier THUAU propose de faire un document qui rappelle que chacun devra présenter une pièce d'identité lors des élections. Le Conseil accepte cette proposition. Mme Manuella GANDOSI est chargée de le rédiger et de le faire distribuer.

M. Éric HUBSCHER informe le Conseil Municipal que l'éclairage défectueux rue des Ouches a été changé et que le devis pour le remplacement du poteau incendie détérioré a été accepté. L'entreprise Veolia est chargée de son installation.

M. Didier THUAU faire part au Conseil Municipal que les cave-urnes ont été déplacées et demande qui doit en supporter le coût. Après réflexion, le Conseil Municipal décide que les frais engendrés par le déplacement seront payés par la commune.

M. Christophe TESTI informe le Conseil Municipal que concernant les rythmes scolaires, un besoin de personnel sera inévitable pour proposer des activités périscolaires ou des activités pédagogiques complémentaires. Des nouvelles charges de personnel seront donc à supporter par les communes.

M. Éric HUBSCHER rappelle que le prochain Conseil Communautaire a lieu le 20 mars 2014 à 20h30 à la salle polyvalente de Tilloy et Bellay.

M. Jean-Marie DELANERY lève la séance à 22h25.